

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL662

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 30

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« des primo-nominations équilibrées »

les mots :

« prévue au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.